

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income European Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

LETTRE DE LIAISON N° 46

Automne 2005

SOMMAIRE

- ❑ **Étude macro-économique sur le financement
du revenu de base proposé par Vivant** **2**
David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuken

- ❑ **Réponse de Roland Duchatelet** **9**
Président de *Vivant*

- ❑ **Réactions** **10**
Yannick Vanderborgh et Philippe van Parijs

- ❑ **Vie de l'association** **11**

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.*

Adresse e-mail : contact.aire@wanadoo.fr

Étude macro-économique sur le financement du revenu de base proposé par Vivant

David de la Croix et Jean Pierre Verdeuren, deux chercheurs de l'IRES (Institut de Recherche Économiques et Sociales de l'Université catholique de Louvain), viennent de réaliser une étude macro-économique sur le financement du revenu de base proposé par Vivant, financement assuré par le biais d'une taxe sur la consommation. Cette étude, la première sur ce thème à notre connaissance, conduit à la pertinence de la proposition moyennant quelques adaptations. L'approche du Vivant est d'autant plus intéressante qu'elle se place dans une perspective à long terme, au-delà du financement de la période de démarrage proposée par l'AIRE.

Dans le paysage politique belge, Vivant est un parti atypique. Partant des incertitudes quant au financement futur et donc à l'avenir de notre système de sécurité sociale, Vivant propose un programme qui s'articule autour de trois piliers¹. Le premier est l'octroi d'un revenu de base inconditionnel à tous les résidents belges. Cette allocation serait modulée selon l'âge du bénéficiaire et serait mensuellement de 125 € de 0 à 18 ans, de 325 € de 18 à 25 ans, de 500 € de 25 à 65 ans et de 750 € au-delà de 65 ans. Elle remplacerait la plupart des allocations actuelles éventuellement allouées : allocations familiales, pensions, revenu minimum d'existence et chômage. Le deuxième pilier est la détaxation des revenus du travail. En gros, les revenus du travail inférieurs à 1239 € se verraient totalement exemptés d'impôt, tandis qu'une taxation de 50 % serait appliquée sur la tranche dépassant ce seuil. Enfin, la troisième mesure préconisée par Vivant concerne le financement des deux premières. Elle consiste en l'instauration d'une "taxe sociale sur la consommation", en moyenne de 50 % sur chaque produit consommé (cette taxe peut être modulée selon le type de produit).

Au-delà de toute discussion philosophique ou sociologique, il importe d'étudier la viabilité économique de telles mesures et ensuite d'analyser les conséquences, toujours économiques, à moyen et long terme, de leur instauration.

Pour l'étude de cette viabilité, plusieurs approches sont possibles.

■ L'approche comptable

Utilisant une approche de comptabilité publique, Vivant prétend valider son programme en établissant deux tableaux comparatifs du budget de l'État, l'un réel (de 1998), l'autre obtenu avec l'adoption de ses mesures². Ces tableaux font effec-

tivement ressortir l'équilibre dépenses-recettes. Utilisant une méthodologie semblable, une étude du CEPSS prétend démontrer l'impossibilité du programme en question.³

Indépendamment de la polémique issue de ces conclusions, il faut remarquer que de telles approches, purement comptables, présentent trois lacunes importantes. En premier lieu, elles sont figées et ne prennent donc pas en compte les facteurs dynamiques comme la réaction des agents économiques dans ce nouveau type d'économie (et dans ce cas-ci, la prise en compte de cette réaction est fondamentale car Vivant justifie l'évolution positive de la société sous le régime qu'il propose par cette réaction). Ensuite, cette projection comptable utilise des hypothèses de taux de croissance et de taux d'intérêt qui sont basées sur le passé, mais n'ont aucune raison d'être encore valables dans le futur (ici, encore, c'est un postulat de Vivant que d'affirmer certaines améliorations). Enfin, la globalité de la méthode fait qu'il est impossible de distinguer les effets de l'introduction de nouvelles mesures sur des ménages dans différentes situations (par exemple, un couple de salariés avec 2 enfants, un chômeur isolé, un indépendant, etc.). Conscient de ce fait, Vivant, dans son programme, propose d'ailleurs une série d'exemples pour montrer qu'aucun type de ménage ne perd avec l'ensemble de ses mesures.

■ L'approche par microsimulations

Afin de pallier le dernier défaut de l'approche comptable, on peut utiliser une base de données fiscales reflétant la distribution actuelle des revenus et simuler les effets de l'introduction de la nouvelle

1. Le programme de Vivant 2002, 25-27 Bd du Midi, 1000 Bruxelles.

2. Le programme de Vivant 2002, pages 32 et 33.

3. Voir Le Soir du 27 avril 1999. L'étude du CEPSS a été établie en pleine campagne pour les dernières élections législatives. La divergence de conclusions semble provenir en partie de différences d'interprétations du programme de Vivant.

mesure, en particulier de l'allocation universelle, sur chacune des tranches de revenus. Une telle étude a été menée par B. Gillain et Ph. Van Parijs⁴.

Cependant, cette approche conserve les deux premiers travers de la projection comptable, ainsi que le fait d'ailleurs remarquer B. Gillain [1996, p. 24] : "Des microsimulations de ce type sont précieuses, même indispensables, à la fois pour mesurer l'impact distributif immédiat de ce type de mesure sur différents groupes socio-professionnels ou groupes de revenus – point crucial sur le plan de l'acceptabilité politique – et pour préciser les modifications fiscales requises – point crucial sur le plan de l'impact économique. Il convient toutefois de souligner que ce type de modèle est purement arithmétique, au sens où il ne tient aucun compte des modifications de comportement que la mesure simulée est susceptible d'induire, que ce soit au niveau de la consommation, de l'offre de travail, de la production d'effort, de l'épargne ou de la prise de risque. Or, les arguments économiques les plus importants en faveur et à l'encontre de l'allocation universelle s'appuient précisément sur des hypothèses relatives à cet impact sur les comportements. Par suite, ce type d'exercice est radicalement insuffisant pour établir le caractère économiquement bénéfique ou nocif de la mesure envisagée."

■ Une troisième approche : dynamique et comportement endogène

Une véritable analyse de la viabilité économique du programme de Vivant à long terme ne peut donc se faire que grâce à un modèle qui pourrait tenir compte d'une dynamique économique et générerait de façon endogène les variables telles que les taux de croissance. De tels modèles d'équilibre général calculable existent et sont dits de "croissance endogène". Celui utilisé à l'IRES se nomme Dolores, acronyme signifiant "Dynamic OverLapping generations model to Operate policy Reform Evaluations : modèle à générations imbriquées pour évaluer des réformes de politique économique". Dolores a été présenté dans le premier numéro de Regards Économiques⁵. Rappelons que Dolores modélise une économie où coexistent à chaque période différentes générations. Celles-ci réagissent aux changements de politiques économiques en termes d'épargne, de consommation,

d'éducation et de (pré-)retraite. Des entreprises investissent et produisent, en utilisant du travail, du capital physique et humain. Le taux de croissance de l'économie est endogène et dépend de l'évolution des différentes variables. En outre, le modèle intègre une description détaillée des comptes publics.

Ici, nous avons adapté Dolores pour analyser le programme de Vivant dans un cadre dynamique et pouvoir ainsi pallier les travers des deux approches précédentes.

Les conclusions apportées par Dolores sont intéressantes. Reprenons les résultats principaux que nous développerons par la suite :

- Le programme de Vivant n'est pas soutenable tel quel ; toutefois, certaines adaptations que nous suggérons le rendent applicable ;
- La masse de ressources redistribuées via l'allocation universelle peut être plus grande que celle redistribuée par la sécurité sociale actuelle ;
- Toutes les générations bénéficient de l'introduction de l'allocation universelle et du changement de taxation, à l'exception des premiers vieux ; leur situation peut être améliorée en ralentissant le rythme de remboursement de la dette publique ;
- On observe également un effet positif substantiel sur le taux d'activité des seniors ;
- Le modèle fait apparaître un gain de croissance sur la période 2010-2030.

Notons que Dolores ne modélise qu'un ménage représentatif par génération ; il n'est donc pas possible d'étudier les conséquences de l'allocation universelle sur différents ménages de la même génération, comme par exemple ses effets bénéfiques escomptés sur les incitants au travail des personnes les moins qualifiées.

Pour établir les effets du programme de Vivant, nous comparons une simulation prospective, dite de base, avec une simulation alternative introduisant les éléments du programme et quelques suggestions personnelles. Nous mettons également les résultats obtenus en parallèle avec les propositions du programme de Vivant stricto sensu.

La simulation de base est très proche de celle présentée dans le premier numéro de Regards Économiques⁶. La simulation alternative comporte les éléments suivants : les allocations familiales,

4. B. Gillain et P. Van Parijs, Chaire Hoover, DOCH 19, 1995 et B. Gillain, Bulletin de l'IRES 189, 1996.

5. D. de la Croix et G. Mahieu, Regards Économiques n°1, 2002.

6. Seule la composante "inflation" du niveau de départ de la dette a été légèrement revue à la baisse, donnant une simulation de base moins pessimiste.

autres transferts (chômage, etc.) et pensions sont supprimés à partir de 2010. L'allocation universelle est fixée au niveau proposé par Vivant et varie en fonction de l'âge. En outre, nous l'indexons sur la croissance.⁷ Les dépenses de santé sont réduites de 20 % reflétant le moindre coût salarial du personnel médical lié à la diminution des cotisations sociales (Vivant suppose une réduction plus forte que nous jugeons peu réaliste). Dans le même ordre d'esprit, la consommation publique est réduite de 30 %, reflétant le moindre coût salarial des fonctionnaires et le moindre coût de gestion du système actuel (à nouveau notre estimation est moins optimiste que celle de Vivant à cet égard). La

7. Cet aspect n'est pas mentionné dans le programme Vivant.

taxe sur la consommation est accrue à hauteur de 50 %, ce qui est le niveau préconisé par Vivant. La dette publique est réduite comme dans la simulation de base de façon à atteindre 60 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2030. La taxation du capital et toutes les autres dépenses publiques sont inchangées, mais indexées sur la croissance. La taxation du travail s'ajuste au niveau requis pour équilibrer le budget de l'état, étant donné les hypothèses sur l'évolution de la dette publique.

Le tableau suivant reprend ces différents éléments, en comparant le budget de l'État en 2010 sans allocation universelle (situation de base), avec cette allocation (situation alternative) et avec les mesures préconisées par Vivant. Toutes les grandeurs sont exprimées en pourcentage du PIB.

Tableau 1 : Budget de l'État en 2010 (% du PIB)

		Base	Alternative	Vivant
RECETTES	Taxes du travail	33,0	21,2	7,2
	Taxes sur la consommation	13,3	31,2	31,9
	Taxes sur le capital	5,8	6,0	?
DÉPENSES	Allocations familiales	- 1,9	0	0
	Soins de santé	- 6,7	- 5,1	- 3,5
	Pensions	- 10,1	0	0
	Autres transferts	- 5,8	0	0
	Allocation universelle	0	- 28,4	- 29,0
	Enseignement prim & sec	- 3,7	- 3,5	- 1,5
	Enseignement supérieur	- 1,0	- 1,5	- 0,5
	Consommation publique	- 10,1	- 7,0	?
	Investissement public	- 2,5	- 2,5	?
	Autres dépenses	- 3,4	- 3,4	?
	Charge d'intérêts	- 6,9	- 7,5	- 5,0
	Solde	0,0	0,6	?

■ Viabilité économique des mesures préconisées par Vivant

De ce tableau, on observe tout d'abord que la taxation du travail nécessaire à équilibrer le budget passe de 33 % du PIB à 21,2 %. Cette réduction du niveau de taxation est importante mais pas au point préconisé par Vivant. La réduction radicale de cette taxation au niveau proposé par Vivant, équivalent à 7,2 % du PIB, ne permet pas d'équilibrer le budget

de l'État sans autre modification du paysage fiscal.⁸ En effet, en supposant que les informations lacunaires de la colonne "Vivant" (les "?") soient remplacées par les informations correspondantes de la deuxième colonne, le solde du budget Vivant

8. Il faut remarquer que la lecture du programme de Vivant fait apparaître en filigrane une proposition d'alourdissement assez élevé de la taxe sur le capital, ce qui pourrait aussi conduire à un rééquilibrage budgétaire.

serait déficitaire, de l'ordre de - 4,4 % du PIB. C'est pour cela que nous avançons que le programme n'est pas soutenable stricto sensu mais qu'il peut être soutenu en réduisant l'impôt sur le travail dans une moindre mesure. Notons que l'impôt sur le travail inclut essentiellement l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) et les cotisations sociales, et que la baisse du tableau 1, deuxième colonne, peut correspondre en gros à une réduction de 75 % des cotisations sociales jointe au maintien du système d'IPP actuel.

■ La redistribution des ressources

Le deuxième point intéressant concerne le positionnement du modèle de Vivant dans le débat sur la taille optimale du système de redistribution de nos économies. La sécurité sociale des pays d'Europe continentale est sans cesse critiquée par les organisations internationales et bon nombre d'économistes pour trois raisons : un système d'assurance chômage peu incitatif, un système de financement de la sécurité sociale qui pénalise le facteur travail, et un système des pensions soumis à la pression du choc démographique. Avec une allocation universelle financée par la taxe sur la consommation, ces critiques perdent de leur force. L'incitation au travail est restaurée, le facteur travail

est moins pénalisé et la base taxable repose moins sur les jeunes générations. Ceci permet au système alternatif de redistribuer davantage de ressources que le système actuel, tout en entraînant moins de distorsions : la masse des transferts réalisée dans le scénario alternatif est de 28 % du PIB, alors qu'elle est de l'ordre de 20 % du PIB avec le système actuel (allocations familiales plus les pensions et les autres transferts).

■ Les effets sur le budget des ménages par classe d'âge

Les implications de l'allocation universelle apparaissent clairement lorsque l'on considère le budget des ménages par classe d'âge⁹. Les tableaux 2 et 3 présentent l'origine des revenus des ménages et l'allocation de leurs dépenses par classe d'âge en 2010. Les données sont exprimées en pourcentage du total des recettes (=dépenses), de sorte que, pour chaque ligne, la somme des colonnes recettes (en vert) et la somme des colonnes dépenses (en blanc) égalent 100.

9. La répartition des dépenses de sécurité sociale par classe d'âge vient de l'étude de Docquier et al., *Actualité Économique*, 1999.

Tableau 2: Budget des ménages en 2010 – simulation de base

Age	Rev. trav.	Rev. cap.	Alloc. fam.	Sante	Autres trans.	Pens.	Allo. Univ.	Conso.	impôt conso	impôt-trav.	impôt cap.	Epar-gne
18-28	81,73	0,00	7,05	5,33	5,89	0,00	0,00	30,04	6,31	38,02	0,00	25,63
28-38	80,03	9,58	2,85	3,91	3,62	0,00	0,00	28,05	5,89	37,23	2,27	26,56
38-48	70,85	22,75	0,00	3,57	3,67	0,00	0,00	40,57	8,52	32,96	5,39	12,56
48-58	60,39	28,77	0,00	4,97	5,88	0,00	0,00	63,82	13,40	28,09	6,82	-12,13
58-68	8,38	36,09	0,00	11,60	11,38	32,55	0,00	79,17	16,63	3,90	8,55	-8,25
68-78	0,00	29,44	0,00	9,71	0,00	60,84	0,00	117,42	24,66	0,00	6,98	-49,05

Tableau 3 : Budget des ménages en 2010 – simulation alternative

Age	Rev. trav.	Rev. cap.	Alloc. fam.	Sante	Autres trans.	Pens.	Allo. Univ.	Conso.	impôt conso	impôt-trav.	impôt cap.	Epar-gne
18-28	70,23	0,00	0,00	3,80	0,00	0,00	25,97	37,12	18,56	20,93	0,00	23,38
28-38	70,54	9,33	0,00	2,82	0,00	0,00	17,31	31,84	15,92	21,03	2,21	29,01
38-48	61,64	21,87	0,00	2,54	0,00	0,00	13,95	41,09	20,55	18,37	5,18	14,80
48-58	53,04	27,91	0,00	3,56	0,00	0,00	15,49	59,94	29,97	15,81	6,62	-12,34
58-68	37,67	27,71	0,00	6,58	0,00	0,00	28,04	46,94	23,47	11,23	6,57	11,79
68-78	0,00	32,76	0,00	7,98	0,00	0,00	59,25	95,02	47,54	0,00	7,76	-50,39

Notons que, dans ces deux tableaux, les soins de santé se retrouvent sous la forme de transferts dans les recettes et sous la forme de consommation dans les dépenses. Les revenus du capital incluent les systèmes de pensions par capitalisation, les héri-

tages, l'épargne personnelle etc. Les allocations attribuées aux enfants échoient à leurs parents. On suppose que la génération 18-28 a des enfants de 0 à 8 ans et la génération 28-38 a des enfants de 8 à 18 ans.

Pour établir l'importance de l'allocation universelle dans le budget des ménages, considérons le tableau 3 : elle représente 26 % des revenus de la classe d'âge des 18-28, et 59 % pour la classe d'âge des 68-78. Les transferts totaux sont égaux ou plus importants avec le schéma d'allocation universelle proposé qu'avec le régime de sécurité sociale actuel (à l'exception de la classe d'âge 58-68). En comparant les deux tableaux, nous voyons aussi le basculement des dépenses de l'impôt sur le travail vers l'impôt sur la consommation. Comme les personnes âgées ne paient pas d'impôt sur le travail, elles ne bénéficient pas de la réduction de ce dernier, mais, par contre, supportent entièrement l'accroissement de l'impôt sur la consommation. Donc, en l'absence de mesure corrective, les personnes âgées au moment du changement de mode d'imposition peuvent y perdre.

Une autre ligne très instructive est celle de la génération 58-68. Dans le système actuel, cette génération travaille très peu et profite largement des "autres transferts" (pré-pensions, chômage). Avec le système d'allocation universelle, ces personnes travaillent beaucoup plus, les revenus du travail représentent 38% du total de leurs ressources à la place de 8 % seulement. Comme l'accroissement

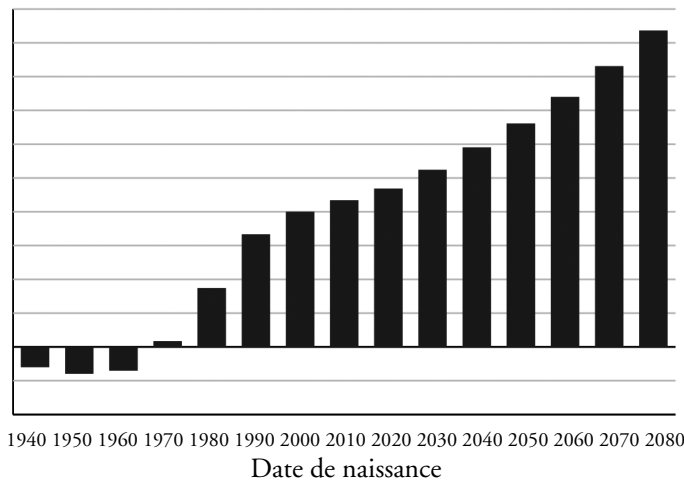
de l'allocation universelle se passe à l'âge de 65 ans, indépendamment de ce que la personne travaille ou non, le nouveau système, beaucoup plus que le système actuel, incite les travailleurs âgés à poursuivre une activité rémunérée au-delà de 58 ans.¹⁰

■ Évolution du bien-être des différentes générations

Pour tenter d'évaluer différents scénarii alternatifs, les approches comptables doivent se contenter de comparer des niveaux de PIB, des taux de croissance de l'économie, etc. Les modèles d'équilibre général tels que Dolores permettent d'aller plus loin. En effet, les agents économiques y font des choix en poursuivant un objectif précis. Pour les ménages, cet objectif est une "fonction d'utilité" qui dépend positivement de leur consommation et de leurs loisirs aux différents âges de la vie. Nous pouvons donc calculer le gain ou la perte d'utilité de chaque génération engendré par l'adoption de notre sécurité sociale alternative.

10. Cet effet positif sur le taux d'activité des seniors répond par ailleurs à une demande de l'UE à l'égard de la Belgique où ce taux d'activité est le plus faible de la communauté.

Graphique 1 : Gain ou perte d'utilité des générations



La figure 1 fait apparaître que toutes les générations, à l'exception des générations nées de 1940 à 1960 (appelées dans la littérature les "premiers vieux"), bénéficient de l'introduction de l'allocation universelle et du changement de taxation.

Cette situation défavorable pour les premiers vieux provient logiquement du glissement d'une situation d'impôt sur le travail vers une taxation de

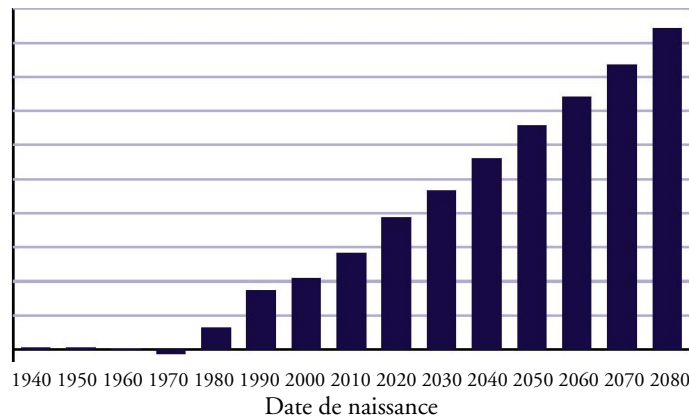
la consommation plus importante ; ce glissement a pour effet une redistribution des revenus vers les travailleurs avec comme conséquence que les premières générations, c'est-à-dire celles qui auront déjà beaucoup cotisé via leur travail avant l'introduction du revenu de base, "perdent" avec l'introduction de ce revenu. Pour compenser cette perte, un outil existe (outil qui n'aurait pas pu être mis en

évidence avec un modèle comptable) : le ralentissement du remboursement de la dette publique, qui permet d'assouplir la transition.

Afin de corriger cet effet négatif du nouveau système, nous avons réalisé une simulation supplémentaire dans laquelle nous avons gardé, au début de la transition, un montant minimal de pension et où nous avons également ralenti le remboursement

de la dette publique. Plus précisément, la pension est réduite de 25 % jusqu'en 2030 et supprimée au-delà. Les personnes âgées cumulent alors une pension réduite avec l'allocation universelle. La dette publique atteint 60 % du PIB en 2060 au lieu de 2030 dans les simulations précédentes. La figure 2 montre l'évolution des bien-être dans cette situation.

Graphique 2 : Gain ou perte d'utilité des générations (avec réduction progressive des pensions)



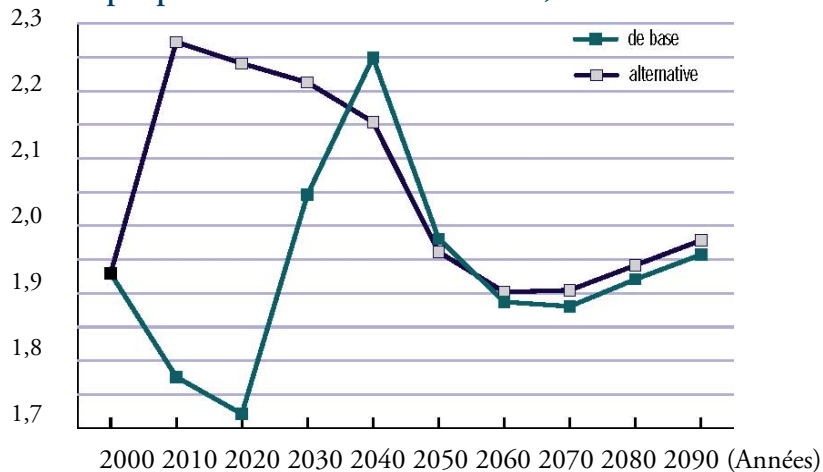
Il apparaît qu'il reste une seule génération très légèrement perdante : celle née en 1980. Cependant, il faut aussi faire remarquer que le taux de taxation du travail dans cette situation se monterait à 24,4 % du PIB en 2010 (au lieu de 21,2 % dans la simulation alternative), ce qui permet de financer les pensions entre 2010 et 2030.

■ **Un effet de long terme : la croissance du PNB**

Revenant à la simulation de base et au scénario alternatif principal, les comparaisons de bien-être

de la figure 1 montrent que ce sont surtout les générations nées après 1990 qui bénéficient du changement de politique. Ces générations sont gagnantes sur leur cycle de vie en partie en raison d'un effet "croissance" qui a lieu au moment où elles sont sur le marché du travail. Ceci est illustré par la figure 3 qui compare les taux de croissance annuelle du PIB dans la simulation de base et la simulation alternative ; elle fait apparaître un gain de croissance de l'économie durant la période 2010-2030 avec le modèle alternatif.

Graphique 3 : Taux de croissance du 2,2 PNB annuel



Ce gain est, à son maximum, de l'ordre du demi pourcent par an. En cumulant les gains de croissance sur 30 ans, le PIB a gagné 12 % dans la simulation alternative. Le gain de croissance est lié à une accumulation accrue des 3 facteurs de production : les travailleurs âgés augmentent leur taux d'activité (travail), la durée des études supérieures s'allonge¹¹ (capital humain) et les jeunes ménages épargnent davantage (capital physique). Les taux de croissance se rejoignent à partir de 2050 : le choc du vieillissement démographique est alors passé, ce qui permet de baisser les impôts sur le travail dans la simulation de base, et d'accroître à ce moment le taux d'activité des travailleurs âgés (voir tableau 2 de Regards Économiques n°1).

■ Effets non modélisés

Comme nous l'avons souligné plus haut, le modèle ne tient pas compte des aspects intra-générationnels. Pour ce faire, il faudrait modéliser différents types de ménages, dont certains seraient frappés par le chômage. L'introduction de cet aspect devrait, d'une part, amplifier les effets bénéfiques par l'accroissement du taux d'activité de toute la population que l'allocation universelle engendrerait (suppression des trappes à pauvreté) ; mais, d'autre part, une description plus riche de la population pourrait faire découvrir des perdants, qui sont actuellement cachés dans notre ménage représentatif.

Par ailleurs, le modèle se concentre sur l'économie belge et ne tient pas compte de sa forte imbrication au sein de l'UE. Il est clair qu'une hausse de la taxe sur la consommation ne peut se concevoir qu'en coordination avec tous les pays de l'UE, à la fois parce qu'existent des accords à ce niveau entre ces pays et que cette taxation serait trop aisément contournée par un approvisionnement de produits non aussi lourdement taxés dans les pays limitrophes.

■ Conclusion

Vivant a pour ambition de proposer une alternative économique valable aux politiques actuelles qui, en se focalisant sur des adaptations ponctuelles de notre modèle traditionnel de société, butent sur

la difficulté du financement futur de la sécurité sociale et les problèmes de désincitation au travail qui y sont liés.

Nos simulations montrent qu'une allocation universelle généreuse peut être soutenable : la hausse des montants redistribués par rapport à la situation actuelle est compensée par le fait qu'un financement davantage basé sur la consommation pose moins de problèmes d'incitants et est favorable à la croissance.

Cependant, au cours de notre analyse nous avons découvert quelques failles dans les propositions de Vivant et nous avons dès lors avancé deux modifications de son programme : une baisse moins forte de l'impôt sur le travail et un ralentissement du remboursement de la dette pour rendre la transition plus aisée et améliorer le sort des premiers vieux. Nous avons aussi souligné des effets intéressants comme l'augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés et une accélération de la croissance.

Notre étude de bien-être permet d'identifier un ensemble de mesures qui pourrait obtenir l'assentiment de toutes les générations : baisse de 3/4 des cotisations de sécurité sociale ; augmentation de la taxe sur la consommation à 50 % ; baisse de 1/4 des pensions sur les 30 ans à venir, suivie de leur suppression ; suppression de tous les autres transferts sociaux ; ralentissement du remboursement de la dette de façon à atteindre 60 % du PIB en 2060 ; allocation universelle mensuelle de 125 € de 0 à 18 ans, de 325 € de 18 à 25 ans, de 500 € de 25 à 65 ans et de 750 € au-delà de 65 ans (allocation indexée sur la croissance).

Reste la question du réalisme du taux d'imposition de 50 % de la consommation. Ce taux doit évidemment être modulé selon les produits en fonction d'objectifs de redistribution, d'environnement et de possibilité d'acquisition de ces produits à l'étranger. Un taux de 50 % (qui est la somme de la TVA, des accises, des éco-taxes, récupel, etc.) n'a, en soi, rien d'irréaliste, pour autant que les différents pays de la même zone géographique le décident ensemble.

*David de la Croix
Jean-Pierre Vandeuven*

11. Ce qui se traduit dans le tableau 1 par un accroissement du budget dévolu à ce poste.

Réponse de Roland Duchatelet

Roland Duchatelet justifie ci-dessous les quelques différences de calcul entre les hypothèses de Vivant et celles retenues par de la Croix et Vandeuven.

Votre approche dynamique montre que vis-à-vis de l'approche strictement "comptable", l'allocation universelle et la libération du travail ont un impact très positif sur l'emploi et l'économie.

En conséquence, si le modèle est cohérent au niveau strictement comptable, il est crédible du point de vue dynamique également. En effet, l'effet économique est un "plus" que nous n'avons pas compté dans la comparaison au système actuel en 1999, pour éviter toute critique d'optimisme.

Que le financement alternatif par les taxes sur la consommation comme proposé par Vivant ne suffit pas pour boucler le budget est correct (vous arrivez à un déficit de 4,4 % du PIB). C'est pourquoi, outre le maintien de taxes sur le travail à un faible niveau, dans notre programme 1999, nous parlons également d'une taxe compensatoire du revenu de base applicable aux industries et aux grandes entreprises de services (appelée "taxe revenu de base") qui rapporte 312 milliards de francs (que vous semblez avoir oublié dans vos calculs). Ces 312 milliards représentent 3,9 % du PIB (1998)

Cela explique donc la différence entre vos calculs et les nôtres.

Cette taxe "revenu de base" revient à dire que les entreprises industrielles et les grosses entreprises de service doivent elles-mêmes payer le revenu de base de leurs employés.

Cela est d'ailleurs une nécessité économique pour les entreprises qui opèrent au niveau interna-

tional. En effet, sinon, il y aurait un subside à l'exportation de nos produits ce qui reviendrait à vendre nos produits à l'étranger à un prix plus faible que le prix de revient réel pour notre communauté.

Le calcul "comptable" de Vivant pour 1998 ne part pas de "taux de croissance" du passé. Il compare des coûts pour une année bien définie. La seule supposition que nous avons faite est la décroissance des taux d'intérêts, qui s'est déjà largement réalisée.

C'est d'ailleurs uniquement grâce à cette forte décroissance des taux d'intérêts que le gouvernement a pu boucler ses comptes en équilibre en 2001.

Par contre, le bureau du plan, dans son étude sur l'évolution de l'économie jusqu'en 2050, se base sur des taux de croissance totalement hypothétiques et par ailleurs super-optimistes, ainsi que des taux de chômage en baisse et des taux d'activité en hausse, sans aucune justification si ce n'est que c'est le souhait de la communauté Européenne....

La conclusion (en dépit de toutes leurs suppositions optimistes) du bureau du Plan : les retraités de 2050 auront un revenu relatif à celui des actifs en recul d'un tiers par rapport à la situation actuelle !

Merci d'aider à convaincre la population qu'il est grand temps de changer le mode de fonctionnement et de financement de notre sécurité sociale.

Roland Duchatelet



Réactions

Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale (UCL), commentent l'étude de David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuren.

David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuren soulignent à juste titre que les exercices de simulation du type de Gilain et Van Parijs², quelle qu'en puisse être l'utilité, sont incapables d'appréhender l'impact dynamique de la proposition, et donc l'essentiel de ce qui la motive. Mais des modèles de simulation dynamique qui n'incluent qu'un ménage représentatif par génération, sont grevés d'une incapacité analogue mais pour une autre raison : ce qui motive avant tout l'allocation universelle, c'est le souci de lutter contre la pauvreté sans contribuer à l'exclusion, et il est crucial, de ce point de vue, de pouvoir saisir la répartition du revenu et de l'emploi entre les ménages plus ou moins qualifiés d'une même génération. En outre, une modélisation à ménage unique ne permet pas de tenir compte de différences dans la composition des ménages. Or, l'enseignement principal des micro-simulations effectuées pour la Belgique est qu'une allocation universelle, même nettement plus modeste que celle proposée par Vivant, entraîne des bouleversements importants dans la répartition des revenus disponibles, avant tout sous la forme d'un transfert massif des ménages (de plus en plus nombreux) comptant un seul adulte vers ceux qui en comptent au moins deux. Si donc les projections de David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuren avaient distingué ne fût-ce que ces deux types de ménages, on aurait vu apparaître des différences

encore plus significatives qu'entre les générations, et encore plus décisives du point de vue de la faisabilité politique de la proposition, comme du reste de sa désirabilité immédiate. Peut-être est-ce possible sans complexité prohibitive dans un modèle de ce type. Dans ce cas, encore une fois : Au travail ! L'exercice effectué par David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuren nous paraît donc stimulant et éclairant. Mais, il importe de ne pas en tirer des conclusions trop rapides quant aux promesses de la proposition modélisée. En particulier, il n'a pas ébranlé notre conviction que l'allocation universelle ne viendra pas par la grande porte que "Vivant" s'efforce de desceller, mais bien par une porte discrète, suite à une succession de petits pas, dont il s'agit d'étudier la dynamique politico-économique³ : encore du travail ! L'introduction d'un crédit d'impôt remboursable par le gouvernement arc-en-ciel constitue chez nous l'illustration la plus récente d'un tel processus. Mais pour bien baliser et guider les petits pas, il importe aussi d'explorer les plus grands, notamment avec le "regard économique" le mieux outillé possible. Ce que David de la Croix et Jean-Pierre Vandeuren ont bien eu raison de faire.

*Yannick Vanderborght
Philippe Van Parijs*



Vie de l'association

- Les représentants de l'Aire poursuivent leurs travaux, contacts et interviews auprès de personnalités influentes et des medias.
- Le 3 novembre l'un des nôtres, Marcel Ruby, a organisé à Lyon de concert avec le Parti Radical un colloque présidé par André Rossinot, président du parti et maire de Nancy, sur le thème "Solidarisme et Radicalisme", à l'occasion du centenaire de l'élection d'Edouard Herriot à la mairie de Lyon. Yoland Bresson et Jacques Berthillier sont intervenus respectivement sur le revenu d'existence et les problèmes monétaires. Leurs communications seront reprises et étudiées à l'occasion des travaux préparatoires à la tenue du congrès national du parti radical, les 11 et 12 décembre prochains.
- Yoland Bresson a été sollicité par le courant Utopia qui a présenté la motion n°5 au congrès du parti socialiste. Le revenu d'existence, repris dans cette motion, donnera lieu à un débat organisé par Utopia le 13 décembre à 19 heures, à la Maison des Sciences économiques, 106-112 Bd. de l'Hopital, salle du 6ème étage. Ce débat sera animé par Jean Marc Ferry avec pour discutant Jacques Généreux du Conseil national du parti socialiste.

Cotisations 2006

<input type="radio"/> Cotisation de base ¹	60 €
<input type="radio"/> Cotisation réduite ¹ (chômeurs et étudiants)	15 €
<input type="radio"/> Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.

Les prochaines réunions de l'AIRE

se tiendront de 14 h 30 à 17 heures,
Maison des Sciences de l'Homme, 54 boulevard Raspail, Paris

le mercredi 14 décembre, salle 337, 3^e étage

et pour 2006

le mercredi 11 janvier
le mercredi 8 février
le mercredi 8 mars
le mercredi 12 avril
le mercredi 10 mai
le mercredi 14 juin

En raison de la mise en sécurité des locaux de la Maison des Sciences de l'Homme, nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner le numéro de la salle pour les réunions de 2006

Ces réunions sont ouvertes à tous, venez nombreux.